

La double peine des femmes au XIX^e siècle : entre travail domestique et travail industriel

Florence Loriaux

Le travail féminin avant l'industrialisation

De tous temps, les femmes ont participé à la vie économique et le XIX^e siècle est loin d'avoir inventé le rôle de la femme au travail. Avant l'industrialisation, l'activité professionnelle des femmes n'est pas directement visible car elle est caractérisée par le travail à domicile et guère rémunéré. De plus, les femmes sont essentiellement définies par leurs rôles d'épouse et de mère ainsi que par leurs fonctions domestiques. Lorsqu'elles pratiquent une activité, celle-ci relève du service domestique, du travail agricole, du commerce, de l'artisanat textile, ... Le travail féminin est alors lié à la conjoncture et à la situation familiale.

Un discours unanime : la place de la femme est au foyer

Le discours des moralistes, des légistes, des théologiens a toujours développé le précepte selon lequel la place des femmes est au foyer et la sphère professionnelle ne doit pas dépasser le seuil de la maison.

Si Socrate pensait déjà que la femme, *«c'est la ménagère et la mère de famille, c'est elle qui gouverne la maison, qui élève, qui berce et nourrit les enfants»*, Xénophon renchérit en précisant qu'*«une bonne ménagère contribue autant que le mari au succès des affaires. C'est ordinairement par le labeur de l'homme que les gains entrent au logis ; mais ils se consomment, le plus souvent, par les soins de la femme»*. Certains penseurs s'insurgent toutefois contre ce concept comme Corneille Agrippa de Nettesheim, médecin, alchimiste, astrologue théologien allemand, qui, en 1529, dénonçait l'iniquité : *«Pourquoi donc direz-vous les femmes sont-elles réduites partout à la quenouille et aux simples soins du ménage ? La voici. La tyrannie des hommes qui prévaut sur tout, agissant contre le droit divin, violant impunément l'équité naturelle, a privé notre femelle de la liberté qu'elle reçoit en naissant : oui, par des lois iniques, on lui en interdit la jouissance, on l'abolit par l'usage et par la coutume ; enfin, on l'éteint absolument par l'éducation. Car dès qu'une femme est entrée sur la terre, du moins dans ses premières années et lorsqu'elle est sortie de l'enfance, on la tient comme prisonnière au logis, et, comme si elle était entièrement incapable d'une occupation plus solide et plus élevée, on ne lui fait apprendre qu'à manier l'aiguille»*.

A partir du XVI^e siècle, le rôle de la femme au foyer devient un véritable modèle européen, un idéal. La littérature réhabilite le rôle de la femme dans une vision éducative. Faire accepter aux femmes leur infériorité par rapport à leur mari est un garant de la stabilité familiale et sociale. Les auteurs insistent bien sur l'obéissance féminine, l'éducation des enfants et la fidélité conjugale : *«Comme les hommes sont fait pour la vie publique, ainsi les femmes sont destinées à la vie intérieure ; et comme le rôle des hommes est de parler et de briller, celui des femmes est de rester enfermées et cachées. Même à l'église où les appellent l'exercice de la religion et le service de Dieu, saint Paul veut qu'elles soient voilées au point que les hommes les voient à peine... Elles n'ont rien à faire hors de chez elles, celles qui n'ont aucune des qualités nécessaires pour s'occuper des affaires qui s'y traitent. Forcément, et l'expérience nous l'enseigne, comme la science des affaires importantes leur manque, elles*

s'occuperont au dehors de futilités et de minuties ; et, comme elles sont dépourvues de jugement de raison, forcément, elles s'attacheront à ce qui est léger et vain»¹.

Les ouvrières : une armée de réserve

Au XIXe siècle, l'industrialisation mobilise une main-d'œuvre abondante et le nombre toujours plus important de femmes qui vont travailler dans les entreprises, les ateliers, les charbonnages, les verreries,... va modifier la vision quelque peu édulcorée du travail féminin. L'avènement de la mécanisation, la division des tâches de plus en plus poussée, la répétition du geste permettent l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée, en l'occurrence les femmes et les enfants, qui remplace avantageusement du point de vue des salaires les travailleurs masculins.

La plupart des activités professionnelles féminines sont mal payées (en moyenne le salaire d'une femme équivaut à la moitié du salaire d'un homme). Le salaire féminin ne permet cependant pas de vivre décemment. Subissant, comme les travailleurs masculins, des journées interminables, des conditions de vie pénibles, les travailleuses sont condamnées à travailler pour un salaire dit «d'appoint» pourtant souvent indispensable pour survivre.

Et alors que les femmes sont empêchées d'exercer leurs droits politiques au nom de leur «incapacité» et de leur «fragilité liée à leur sexe», les industriels n'hésitent pas à les employer dans des tâches pénibles et lourdes au nom de leur absence de qualification. Réputées plus dociles que les hommes, le patronat les recherche également pour leur habileté, leur souplesse et leur endurance, «qualités naturelles» de la femme.

L'exploitation outrancière du travail féminin, que ce soit dans les mines, dans les usines ou à domicile, est un fait attesté par de nombreux contemporains, médecins ou philanthropes. La main-d'œuvre féminine est particulièrement utilisée dans les secteurs tels que la filature, le tissage, etc. et le discours patronal se plaît à évoquer que le travail réservé aux femmes est un travail léger «*proportionné à leurs forces*», que *les femmes ne sont employées qu'à des travaux faciles qu'elles peuvent faire sans danger* ou que *chez nous, le travail des femmes n'est pas exagéré.*»

La réalité est pourtant très différente et alors que le travail dans la mine et dans les grandes manufactures retient quasi exclusivement l'attention des observateurs sociaux, l'opinion publique découvre à travers le rapport du docteur Hyacinthe Kuborn sur «*la question de l'emploi des femmes dans les travaux souterrains des mines*» publié en 1868, que la pénibilité du travail des femmes non seulement provoque des déformations physiques mais, et surtout, porte également atteinte aux fonctions reproductrices.

Les femmes représentent également une main d'œuvre importante dans le secteur du travail à domicile où, par exemple, les dentellières travaillent «*rassemblées dans des chambres basses, étroites et humides, mal aérées, dans des rues où les rayons du soleil ne pénètrent jamais, le tronc courbé sur leur tabouret, leurs yeux fixant toujours des objets de petit volume, gagnant peu et plongées souvent dans la misère, elles ne tardent pas à éprouver l'influence débilante de telles conditions*». Ce secteur suscite cependant moins de débats passionnés puisque les femmes sont présentes dans le foyer et que personne ne songe encore à en dénoncer les conditions déplorable de vie et de travail.

¹ Fray Luis de León, *L'épouse parfaite*, 1583.

Femmes travailleuses, femmes coupables ?

Pour justifier le moindre salaire des femmes, on admet commodément qu'elles sont moins productives et ont, théoriquement, moins de besoins. De plus, un discours culpabilisant fait porter sur leurs épaules, le poids de la mortalité infantile² les rendant également responsable de la baisse de la natalité : *«L'observation a démontré que c'est surtout pendant les premières années de la vie que la mortalité est plus forte dans la classe ouvrière. Cela se conçoit d'autant mieux que les mères sont souvent absentes du ménage, et que les enfants sont privés des soins appropriés à leur âge et à leur délicatesse. Les maladies de l'enfant en bas âge sont, dans la classe ouvrière, généralement très graves, le plus souvent mortelles.»*³

Les observateurs sociaux dénoncent aussi l'immoralité qui règne dans les mines et dans les ateliers en raison de la promiscuité des sexes. Ils s'inquiètent également de l'éducation de la future génération ouvrière : *«Si les soins qu'une mère doit donner à ses enfants malades l'obligent à suspendre son travail, elle est le plus souvent forcée, quand ils sont en santé, pour gagner sa vie, de les abandonner, de les livrer à eux-mêmes, ou à la surveillance d'une voisine à laquelle elle donne une part de son salaire. Des accidents de toute nature, et surtout des brûlures mortelles arrivent fréquemment lorsque les plus jeunes enfants des ouvriers sont confiés à la surveillance des plus âgés. Une femme étrangère, presque toujours sans éducation et sans instruction, n'a pour eux ni les soins ni la tendresse d'une mère, et exige, pour une surveillance qui n'est trop souvent une nominale, une partie du prix d'une journée déjà insuffisante. Une mère se prive de tout pour élever ses enfants ; une étrangère prive les enfants qu'elle surveille de toutes choses et fait métier de sa surveillance. Elle donne aux enfants confiés à ses soins tout juste ce qui leur est nécessaire pour qu'ils ne meurent pas de faim.»*⁴

Il est également reproché aux travailleuses de n'avoir aucune formation ménagère et d'être responsable des dépenses mettant en péril le budget d'une famille ouvrière. L'enquête de 1886 contient de nombreux témoignages tels que celui-ci :

«M. le Président. *Etes-vous marié ? Etes-vous content de votre ménagère ?*

Le témoin. *Je ne suis pas marié.*

M. le Président. *J'insiste, sinon pour vous, au moins pour vos compagnons, sur l'importance d'une bonne ménagère. Il faudra que les femmes apprennent à faire un peu de cuisine ; qu'elles arrivassent à faire de bons repas, sans dépenser trop d'argent. La cuisine la plus chère n'est pas toujours la meilleure. Partout il y a des femmes économes ; il en faudrait beaucoup parmi les ouvrières. On devrait donner des cours à cet effet. On l'a fait à Frameries où des dames ont enseigné la cuisine à des centaines de jeunes filles. Les maris s'en sont tous bien trouvés et le cabaret y a perdu. Plusieurs ouvriers y prenaient leur repas.»*⁵

² Entre 1840 et 1900, la mortalité infantile est restée pratiquement constante avec des fluctuations rapides allant de 150 ‰ à des pointes de 200 ‰. Elle "alimentait à elle seule à concurrence de 20 à 25 % le contingent annuel des décès.

³ Royaume de Belgique, Ministère de l'intérieur, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Tome I, Rapport de la Commission instituée par arrêté Royal du 7 septembre 1843 ; Lois, Arrêtés, Règlement et Législation étrangère concernant les classe ouvrières*, Bruxelles, 1848, p.76.

⁴ Royaume de Belgique, Ministère de l'intérieur, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Tome I, Rapport de la Commission instituée par arrêté Royal du 7 septembre 1843 ; Lois, Arrêtés, Règlement et Législation étrangère concernant les classe ouvrières*, Bruxelles, 1848, p.590.

⁵ Commission du Travail, Instituée par arrêté royal du 15 avril 1886, *Procès-verbaux des séances d'enquête, section régionale D*, p.44.

«Les motifs pour lesquels il est à désirer, qu'on défende aux femmes mariées de travailler dans les fabriques ou dans d'autres ateliers sont les suivants :

1° La femme qui travaille ne peut pas remplir ses devoirs de ménagère ; faire la cuisine, laver, raccommoder, coudre, tout cela demande du temps. La femme travaillant à la fabrique, ne trouvera plus ce temps ; elle est obligée de négliger ces travaux. Le repas, préparé à la hâte, sera cher et mauvais ; si la femme ne coud plus, si elle ne raccommode plus, elle est obligée de dépenser beaucoup d'argent pour l'achat de vêtements neufs et ces vêtements ne durent pas aussi longtemps que ceux qui sont entretenus par la femme elle-même ; le foyer domestique n'est plus un aimant qui attirera le mari et par conséquent ce mari fréquentera le cabaret.»⁶

Victimes de l'organisation sociale, du mode économique qui les obligent à accepter des travaux pénibles pour un salaire de misère, les travailleuses du XIX^e siècle se voient également reprocher de négliger leurs fonctions domestiques traditionnelles. Plutôt que de résoudre les inégalités en matière salariale et ou de songer à résoudre la question sociale, les autorités vont privilégier, en ce qui concerne les femmes, la solution du retour au foyer. La guerre 1914-1918 les verra pourtant remplacer les hommes partis au combat et revenir en masse dans les entreprises et s'imposer «comme éléments indispensables en dehors du foyer ». Mais aujourd'hui encore, en période de crise, le discours sur le retour de la femme au foyer ressurgit ponctuellement et l'égalité salariale n'est toujours pas atteinte.

⁶ Union Nationale pour le redressement des Grieffs, *Congrès des œuvres sociales à Liège, 26-29 septembre 1886*, Liège, 1886, p.286.